

Saviez-vous que... ?

Il n'y a pas de file d'attente pour les réfugiés.

Le droit international garantit le droit aux personnes qui fuient la persécution à chercher asile dans un autre pays. C'est pour cette raison que le Canada a établi un système de détermination du statut du réfugié.

Le droit international reconnaît que souvent les réfugiés n'ont pas accès aux documents requis pour voyager dans un pays étranger.

La *Convention relative au statut des réfugiés* interdit aux gouvernements de pénaliser les réfugiés qui entrent ou demeurent sur leur territoire sans les documents requis.

Le coût des soins de santé pour les demandeurs d'asile ne représente qu'une fraction de ceux des Canadiens.

Même avant les coupures en 2012, les coûts des soins de santé par demandeur d'asile représentaient 10% du montant moyen dépensé en soins de santé par Canadien.

Soyons Fiers de protéger les réfugiés. Faisons part des faits. Changeons le discours.

Pour des faits et des chiffres :
ccrweb.ca/fr/mythes-faits

Actions suggérées

Que vous êtes seul ou membre d'un groupe, impliquez-vous pour changer la conversation à propos des réfugiés au Canada :

Adopter le slogan 'Fiers de protéger les réfugiés'

Discuter de vos raisons d'être fier-e de protéger les réfugiés et pourquoi vos proches devraient l'être aussi

Inviter d'autres groupes à démontrer pourquoi ils sont fiers de protéger les réfugiés

Commander et partager* des macarons, des marque-pages, et des affiches 'Fiers de protéger les réfugiés'

Participer aux événements pan-canadiens tels : une **Semaine d'action (15-21 novembre 2014)** et une **Marche avec les réfugiés (15-21 juin 2015)**

Partager les faits à propos des réfugiés et les histoires de leurs contributions

Défaire les mythes et les préjugés à propos des réfugiés

Pour commander des matériaux Fiers de protéger les réfugiés en ligne :

ccrweb.ca/fr/bon-commande-ressources

Pour plus d'informations :
ccrweb.ca/fr/fiers-de-proteger-refugies



Au cœur de la protection des réfugiés

Les réfugiés sont des êtres humains qui ont été forcés de fuir leur pays en raison de violations des droits humains.

Puisque leur propre pays ne peut pas ou ne veut pas protéger leurs droits fondamentaux, d'autres pays doivent le faire.

En ce qui concerne les réfugiés qui arrivent chez nous, le Canada a une obligation légale de les protéger, en vertu de la Convention des Nations Unies sur les réfugiés et de la Charte canadienne des droits et libertés.

Nous avons également une obligation morale de réinstaller certains des nombreux réfugiés à travers le monde qui ont besoin de protection.

Parce que j'ai été protégée il y a 23 ans quand je suis venue comme réfugiée avec ma famille et on nous a accueilli.

Pourquoi êtes-vous fière de protéger les réfugiés?

Parce qu'ils sont mes voisins, mes amis et ma famille.

C'est mon obligation morale.

Pourquoi êtes-vous fière de protéger les réfugiés?

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, plus de trois quarts d'un million de réfugiés se sont fait une nouvelle vie au Canada. Ces réfugiés, ainsi que leurs enfants et petits-enfants ont enrichi notre pays d'innombrables façons. Tous les Canadiens peuvent être fiers de nos meilleures traditions d'accueil des réfugiés.

Dans certains quartiers, les réfugiés sont méprisés et rejetés, mais nous sommes fiers de protéger les réfugiés.

Ouvrons nos coeurs et nos portes aux réfugiés!

Pourquoi être Fiers de protéger les réfugiés?

De bonnes raisons :

1. **La défense des droits humains** représente une de nos valeurs essentielles
2. **Toute personne** mérite d'être traitée avec **équité et dignité**
3. **Les réfugiés** ont depuis toujours contribué à **enrichir nos collectivités**
4. **De nombreux Canadiens** sont en vie aujourd'hui parce qu'eux-mêmes ou leurs parents ont **trouvé asile ici**
5. En tant que **chef de file international**, le Canada a le devoir d'**honorer ses obligations** envers les réfugiés

